



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

94^e séance plénière

Vendredi 11 juin 2010, à 11 h 50

New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

La séance est ouverte à 11 h 50.

Annonce concernant les résultats de l'élection des Présidents des grandes commissions

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres que les représentants suivants ont été élus Présidents de cinq grandes commissions de l'Assemblée générale pour la soixante-cinquième session et qu'ils sont, en conséquence, membres du Bureau pour ladite session : Première Commission : M. Miloš Koterec, de la Slovaquie; Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) : M. Boniface Chidyausiku, du Zimbabwe; Deuxième Commission : M^{me} Enkhtsetseg Ochir, de la Mongolie; Cinquième Commission : M. Gert Rosenthal, du Guatemala; et Sixième Commission : M^{me} Isabelle Picco, de Monaco.

Je félicite de leur élection les Présidents des cinq grandes commissions pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale. Je tiens à informer les membres que l'élection du Président de la Troisième Commission, issu du Groupe des États d'Afrique, aura lieu à une date ultérieure qui sera annoncée.

Point 6 de l'ordre du jour

Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale

Élection des vice-présidents de l'Assemblée générale pour la soixante-cinquième session

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'article 30 du Règlement intérieur provisoire de l'Assemblée générale, nous allons maintenant procéder à l'élection des vice-présidents de l'Assemblée générale pour sa soixante-cinquième session.

Tous les membres de l'Assemblée générale sont éligibles, sauf ceux qui sont déjà représentés au Bureau, à savoir les pays dont les représentants ont été élus à la présidence de l'Assemblée générale ou à la présidence des grandes commissions pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale.

Conformément aux paragraphes 2 et 3 de l'annexe à la résolution 33/138, en date du 19 décembre 1978, les 21 vice-présidents de l'Assemblée générale pour la soixante-cinquième session seront élus conformément à la répartition suivante : 6 représentants des États d'Afrique, 5 représentants des États d'Asie, 1 représentant des États d'Europe orientale, 3 représentants des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 représentant des États d'Europe occidentale et autres États, et les représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Conformément au paragraphe 16 de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, il n'est pas procédé à l'élection au scrutin secret des vice-présidents de

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-40207 (F)



Merci de recycler 

l'Assemblée générale lorsque le nombre de candidats correspond au nombre des sièges à pourvoir.

Nous allons procéder de cette manière.

Je vais maintenant donner lecture des noms des candidats proposés :

États d'Afrique : Botswana, Gambie, Guinée équatoriale, Mauritanie, Sénégal et Soudan;

États d'Asie : Afghanistan, Émirats arabes unis, Indonésie, Ouzbékistan et Pakistan.

États d'Europe orientale : Bélarus.

États d'Amérique latine et des Caraïbes : Équateur, Nicaragua et Suriname.

États d'Europe occidentale et autres États : Luxembourg.

Étant donné que le nombre des candidats correspond au nombre de sièges à pourvoir pour chaque région, je déclare ces candidats élus, en plus des représentants des cinq membres permanents du Conseil de sécurité.

Les États suivants ont donc été élus à la vice-présidence de l'Assemblée générale pour la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale : Afghanistan, Bélarus, Botswana, Chine, Émirats arabes unis, Équateur, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Gambie, Guinée équatoriale, Indonésie, Luxembourg, Mauritanie, Nicaragua, Ouzbékistan, Pakistan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Sénégal, Soudan et Suriname.

Je saisis cette occasion pour féliciter les États qui ont été élus vice-présidents de l'Assemblée générale pour sa soixante-cinquième session.

Je tiens à rappeler aux membres que les Présidents de la Première Commission, de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) et des Deuxième, Cinquième et Sixième Commissions ont été élus. Après l'élection du Président de la Troisième Commission à une date ultérieure, le Bureau de l'Assemblée générale pour sa soixante-cinquième session sera alors dûment constitué conformément à l'article 38 du Règlement intérieur.

La séance est levée à 11 h 55.